

COMPTE-RENDU PORTANT SUR LE DEBAT ORGANISE PAR L'OMCT LE SAMEDI 21 JUIN 2013

POUR EVALUER ET FAIRE EVOLUER SON ACTION DE SENSIBILISATION

MENEE SOUS LE SLOGAN « PUISER DANS LE PASSE DES FORCES POUR L'AVENIR »

Le débat a réuni autour de l'équipe de l'OMCT, un panel d'une quinzaine d'anciennes victimes de la torture dont la plupart ont eu leurs portraits exposés dans le cadre de l'action et qui ont subi les affres de la torture pour des raisons diverses et à des dates différentes. Les participants ont convenu que le débat devra porter essentiellement sur

- l'évaluation de l'impact de l'exposition par rapport à son objectif premier : A savoir « la sensibilisation pour contribuer au processus de justice transitionnelle afin de prévenir et éradiquer la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants » ;
- l'évaluation de l'impact qu'a eu leur participation à la réalisation de l'action (projet) sur les personnes portraitées ou faisant partie de l'équipe du projet ;
- la présentation de suggestions, observations et autres recommandations destinées tant à l'OMCT qu'aux organisations et institutions tunisiennes de défense des droits de l'Homme mais aussi aux Autorités officielles et notamment à l'Assemblée Nationale Constituante.

Il a été aussi convenu que les autres objectifs spécifiques prévus par le Projet devraient être eux-aussi, pris en considération. Ces dits objectifs spécifiques étant :

1. Sensibiliser sur le fait que les profils et les parcours des victimes de la torture sont aussi divers que la société tunisienne en tant que telle.
2. Promouvoir l'interdiction absolue de la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants.
3. Fournir une plate-forme d'échanges entre les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux, y compris les victimes de la torture.

I. EVALUATION DU PROJET PAR RAPPORT A SES OBJECTIFS

Les participants ont vu dans le projet mené:

- Un événement important de sensibilisation qui a permis de montrer que la torture a été et est encore pratiquée :
 - de façon systématique et en tant que moyen de gouverner et est communément « admise » ou « tue » ;
 - sur diverses catégories de la population (dont les « droits communs » ou même des innocents arrêtés pour de simples vérifications), et partout dans le pays.
- Un moment qui a réuni des victimes venues d'horizons divers et un public assez varié. Ce qui a permis le rapprochement de gens assez différents face à une pratique cruelle et inhumaine quelle que soit sa victime.
- Une action qui a révélé l'étendue de la tâche à mener. Il a été constaté, en effet, que la question de la torture représente un vrai tabou, que beaucoup de gens préfèrent dire qu'ils ne savaient pas qu'elle était/est encore pratiquée, que les responsables (décideurs politiques, hauts cadres de la sécurité et des prisons, exécutants divers et tortionnaires) continuent à sévir, et aucun d'entre eux ne s'en est expliqué ou excusé. Plus il a été constaté que l'abolition de la torture et

autres pratiques inhumaines ne semble pas représenter une priorité ou ne serait-ce qu'un objectif important, même dans la phase en cours dite de transition démocratique.

II. EVALUATION DE L'IMPACT SUR LES PARTICIPANTS AU PROJET

- Plusieurs participants ont dit s'être aperçu que l'entretien mené avec eux et la séance de prise de photos ainsi que l'exposition les ont mis devant leur responsabilité de témoigner, dénoncer et rétablir la vérité.
- Leur participation au projet a aussi fait découvrir à certaines anciennes victimes que « l'on ne guérit jamais de la torture », que « les traitements inhumains représentent une blessure qui ne cicatrise jamais » et que l'on a peut-être besoin d'un suivi et d'un traitement spécialisé même longtemps après.
- Le projet a été aussi perçu par la plupart des participants en tant qu'un début de RECONNAISSANCE (réhabilitation) et en tant que geste les ayant honorés.
- Des participants ont vécu ce projet comme une délivrance.

III. SUGGESTIONS, OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Sensibilisation de l'opinion publique

- faire tourner l'exposition à travers le pays ;
- insister sur le caractère inhumain de la torture, inacceptable dans tous les cas et nécessitant l'abolition ou l'interdiction totale et absolue ;
- faire savoir au grand public que la torture et les traitements inhumains ont été/sont pratiqués de façon systématique et officielle et qu'ils revêtent différentes formes ;
- étendre la dénonciation de la torture et des traitements inhumains à toutes les victimes (indépendamment de la nature de leur affaire) mais aussi aux victimes « collatérales » ou indirectes comme les membres de la famille, les voisins, la communauté, etc. ;
- élargir la définition de la torture et des traitements inhumains pour y inclure toutes pratiques d'humiliation, de harcèlement, de privation de voyage ou de source de revenu par les victimes directes et leurs proches.

2. Pour l'Assemblée Nationale Constituante

- reconnaître de façon claire et précise la responsabilité de l'Etat ;
- inscrire l'interdiction et l'incrimination de la torture dans la Constitution ;
- adopter toutes les conventions et traités universels relatifs à l'interdiction de façon claire et non limitative ;
- assurer l'indépendance de la justice ;
- accélérer le lancement de la justice transitionnelle et la création et la mise en œuvre d'une instance indépendante qui aura pour prérogatives d'enquêter, investiguer, appeler les responsables à rendre compte et les victimes à témoigner pour que la vérité soit rétablie et la justice soit rendue ;
- instaurer des lieux de la mémoire, donner des noms de victimes à des rues, etc.
- instituer la participation de victimes à l'instance indépendante pour la justice transitionnelle ;
- légiférer pour instaurer le droit d'accès à l'information et aux données et pour ouvrir les archives de l'Etat, et notamment celles de la Police politique au public, et notamment aux victimes.

3. Pour l'OMCT

- créer une plate-forme permettant aux victimes de se rencontrer entre elles et avec l'opinion publique, de communiquer avec les autorités, avec les médias ainsi qu'avec d'autres victimes et avec les défenseurs des droits humains à l'échelle du pays ou au niveau international. La dite plate-forme pourrait être un site internet, une page facebook ; pourrait jouer le rôle de boîte aux lettres, ou tout cela à la fois ;
- multiplier les tables-rondes, conférences, projections de films et expositions, séances de témoignages et échanges, etc., et ce à travers le pays ;
- examiner la possibilité de conclure des accords avec des médias pour que la question de la torture et des traitements inhumains y soient évoquée de façon régulière, périodique et permanente ;
- examiner la possibilité d'une prise en charge ou d'une aide à l'édition pour encourager la multiplication des témoignages ;
- encadrer – en collaboration avec les autres parties concernées – la lutte revendiquant l'incrimination de la torture et la mise en place de la justice transitionnelle et examiner la possibilité d'un recours à d'autres formes de lutte ;
- programmer des campagnes de sensibilisation à long terme visant à faire évoluer les mentalités par rapport à la question ;
- recommander aux Autorités de faire inclure la question de la torture et des traitements inhumains dans les programmes d'enseignement ;
- étudier avec les autres instances concernées la possibilité d'organiser un rassemblement de mémoire et de protestation devant le Ministère de l'Intérieur ou ailleurs pour dénoncer la torture et les traitements inhumains et y inviter toutes les victimes quelles qu'elles soient.

*rédigé par Sadok Ben Mheni
24 juin 2013*

